

# ***LA MONTAGNE :***

## **Un nouvel acteur est né contre le projet éolien**

- **GIMEL-LES-CASCADES**

Publié le 08/09/2017



Edouard et Manuella Chevrel, Didier Peyrat et Jean-Claude Bouyssou ( ), de l'association Défense et respect du Pays de Gimel, ont exposé leurs arguments contre le projet éolien devant des Gimelois. © Droits réservés

L'association Défense et respect du Pays de Gimel a été créée pour lutter contre le projet d'implantation éolien. Une réunion a été organisée.

Un nouvel acteur est né pour lutter contre le projet d'implantation éolien de la société RES (Renewable Energy Systems), au Puy de l'Aiguille, sur la commune

voisine de Saint-Priest-de-Gimel : l'association Défense et respect du Pays de Gimel (DRPG). Comme son nom l'indique, elle affiche presque exclusivement des arguments paysagers face à ce projet et les a présentés lors d'une réunion publique.

### **Trois constats**

Manuella, présidente et Edouard Chevrel, Didier Peyrat, secrétaire et Jean-Claude Bouyssou, bénévoles, habitants et amoureux de Gimel-les-Cascades, en sont les fers de lance. Manuella Chevrel a expliqué la raison de la naissance de DRPG, en juillet dernier. Elle part de trois constats : « Une population riveraine majoritairement défavorable ; l'inutilité démontrée d'un tel projet, les propos de RES ( La Montagne, du 11 juillet 2017) qui "méprisent les habitants", balaie d'un revers de main les contestations et l'avis défavorable de la commission d'enquête publique" ». Et Didier Peyrat d'ajouter : « Nous avons examiné en profondeur les 1.000 pages du projet RES, et croyez que ce fut un exercice linguistique ! C'est un projet démentiel auquel nous opposons un refus du cœur et de la raison ».

Avec des mots empreints de passion pour Gimel, il a opposé quatre arguments à ce projet : le gigantisme ; l'atteinte aux sites classés et protégés (dont Natura 2000) ; la fracture paysagère et l'offense infligée à la mémoire de lieux « dont nous ne sommes pas propriétaires mais les héritiers ». Il a expliqué aussi que la transition énergétique est inévitable, mais que dans le respect de la loi « paysage ».

Jean-Claude Bouyssou a examiné l'impact écologique. Il s'interroge : quels travaux routiers et de défrichage quant au transport de ces générateurs de 180 mètres de haut ? Par ailleurs, « qu'en serait-il du transport de l'électricité soi-disant produite, sachant que le central le plus proche est à Eyrein ? Soit 7 km de tranchées ? » M. Bouyssou s'est arrêté un instant sur le risque mortel encouru par les busards, milans royaux et autres 20 espèces de chiroptères vivant sur site. Il notait en outre que « l'entreprise a refusé que les études et travaux soient suivis par un spécialiste en écologie ».

Comme il a été dit dans la salle : « Ce combat n'est pas sans rappeler celui d'un certain Gaston Vuillier, sauveur des cascades de Gimel ».

*Contact. DRPG, le Bourg, 19800 Gimel-les-Cascades et Facebook « Ne touchez pas au ciel de Gimel ».*